

Formation d'Arbitre Fédéral et/ou Jeune Arbitre



Lionel GOULETTE (PCRA Nouvelle-Aquitaine)

Talence le 07/09/2024

Nous manquons d'arbitres en Nouvelle Aquitaine et surtout en option Nature/3D.

Je rappelle que les formations sont assurées par des arbitres-formateurs et que celles-ci sont entièrement gratuites en Nouvelle-Aquitaine, seul les déplacements sont à la charge des candidats .

Si vous êtes intéressé(e), adressez vous à votre arbitre responsable départemental ou moi-même pour de plus amples détails et les dates de début de formation, sinon vous pouvez m'écrire et me poser vos questions par courriel ou me contacter par téléphone.

Voici quelques renseignements pour devenir Arbitre ou Jeune Arbitre:

1-faire une lettre de motivation à envoyer au PCRA, celle-ci devra être contresignée pour accord par votre président de club/compagnie, ainsi que d'un fichier de renseignements ci-joint et dûment rempli.

2-avoir une licence FFTA en cours de validité et au minimum 2 ans de licence à la date d'inscription.

3-ne pas avoir subit de sanction fédérale dans les 5 années précédentes.

4-âge minimum requis : jeunes (14 ans) ; adulte (17 ans) à la date d'inscription.

5-avoir pratiqué la compétition dans n'importe quel type de tir à l'arc.

Le suivi de la formation se fait via un carnet à mettre à jour à chaque formation théorique et pratique, celui-ci confirmera que les cursus ont bien été suivis.

Cursus théorique Tronc Commun = tous les modules T.C. (cela permet de passer l'examen du T.C.).

Cursus théorique option Cibles et/ou Campagne et/ou Nature/3D = tous les modules de ou des options choisies (cela permet de passer l'examen "option").

Cursus pratique = participation à 3 arbitrages dans chaque option choisie :

*Cibles = minimum 3 x Salle et 3 x TAE,

Formation d'Arbitre Fédéral et/ou Jeune Arbitre



*Campagne = 3 x Campagne,

*Nature/3D = minimum 3 x Nature et 3 x 3D

Les options sont : Cibles (TAE+Salle+Beursault) , Campagne , Nature/3D, le Run-Archery n'est pas une option mais une compétence supplémentaires pour les arbitres fédéraux.

La prestation de serment ne se fera que si le candidat a réussi ses examens de Tronc Commun et d'au moins une option et rempli tous ses cursus. Celle-ci aura lieu soit à l'Assemblée Générale du CRNATA, soit à la réunion annuelle des arbitres, soit lors d'un championnat régional avec la présence d'au moins 2 élus du CRNATA .

Lionel Goulette (PCRA de Nouvelle-Aquitaine).

lionel.goulette@crnata.fr ou goulette.lionel@orange.fr

tél : 06.89.06.84.80